

ERAUDE ET ÉVASION FISCALES POUR EN FINIR

Le scandale Cahuzac a remis l'évasion et la fraude fiscales dans le collimateur du gouvernement qui a réagi avec un projet de loi sur la moralisation. Les fédérations des finances et des banques et assurances CGT sont sceptiques devant l'effet d'annonce et reviennent sur des pratiques depuis longtemps connues et dénoncées.

PAR DOMINIQUE MARTINEZ

nvo > Que révèle l'affaire Cahuzac et l'agitation autour de l'évasion et de la fraude fiscale ?

Catherine Miguet > L'éradication des paradis fiscaux figurait déjà dans notre documentation de congrès de 2011. C'est un sujet que nous avons travaillé en amont, notamment avec la fédération des Finances CGT, ce qui avait abouti à la sortie d'un journal commun avec des propositions précises. À ce moment-là, nous étions déjà dans l'actualité puisque c'était en 2008, lors du discours de Nicolas Sarkozy, dans lequel il qualifiait la finance, les banques et les paradis fiscaux d'acteurs incontournables et de « voleurs ». En 2012, le discours de François Hollande au Bourget faisait du monde de la finance l'ennemi numéro 1. Trois ans après, peu de choses avaient changé. L'OCDE relève même qu'entre 2009 et 2013, l'évasion fiscale a continué à progresser. C'est bien un sujet de fond.

En tant qu'organisation syndicale, quelle est votre capacité d'action ?

Catherine Miguet > Malheureusement, le périmètre de nos instances ne nous permet pas d'aborder précisément ces sujets. Je suis moi-même salariée du groupe international HSBC. En France, il s'agit de HSBC France et dès qu'on pose une question sur une filiale étrangère on nous renvoie à notre pré carré en nous rappelant que cela ne nous regarde pas. Et, évidemment, toute information que nous pouvons obtenir sur un client ne signale pas s'il a bénéficié d'un service d'aide à la fraude ou à l'évasion fiscale. On nous parle tout au plus d'optimisation fiscale, ce qui reste légal,

mais constitue un autre vrai sujet. Durant la période de déclaration fiscale – de mars à mai particulièrement – on voit défiler nombre de clients haut de gamme auprès de conseillers fiscaux de la banque pour connaître les moyens de payer le moins possible d'impôts. La banque fait venir des spécialistes, des experts du sujet afin d'être en mesure d'offrir ce type de service à ces clients-là. Résultat : nous participons nous-mêmes à cette situation, certes, dans la limite de la légalité, mais c'est bien de l'argent qui échappe aux caisses de l'État, à la collectivité. La fiscalité et les listes grises de l'OCDE qui répertorient les paradis fiscaux, désormais un peu coopératifs en matière d'information sur leurs clients, sont tout l'enjeu. On y retrouve la Suisse, le Luxembourg, le Royaume-Uni dont La City, aujourd'hui considérée comme le centre névralgique de la finance mondiale. Bref, cette évasion fiscale a lieu au cœur de l'Europe et du système bancaire lui-même.



MICHEL FONTAINE,
membre de la
direction fédérale
des finances CGT

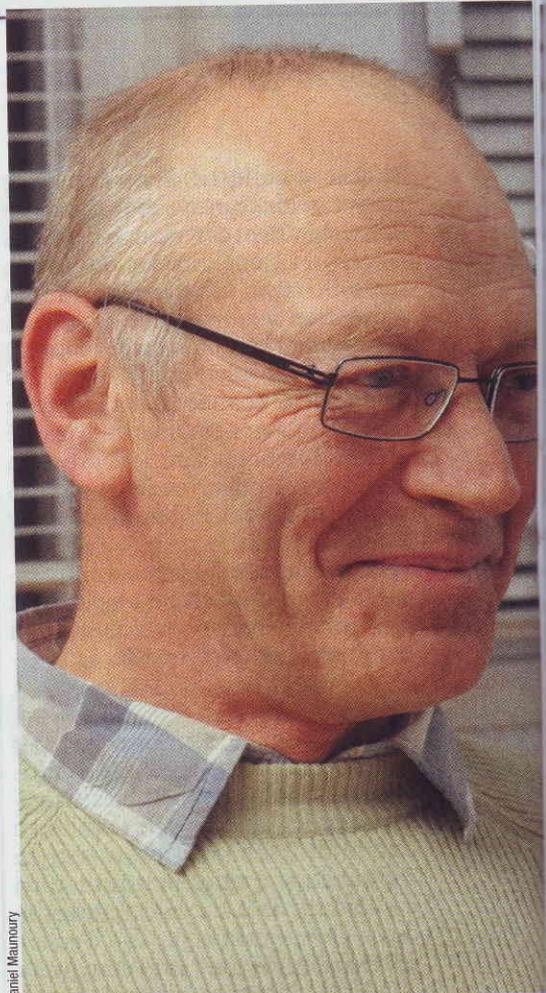
CATHERINE MIGUET,
secrétaire générale
adjointe de la fédération
banques et
assurances CGT



La BNP et le Crédit agricole sont accusés d'être implantés dans les paradis fiscaux...

Catherine Miguet > Exceptés le Crédit mutuel et les Caisses d'épargne-Banques populaires qui ont encore leur propre modèle, toutes les banques sont concernées. Chaque banque du système bancaire mondial propose ce type de services à ses clients plus fortunés. Or, ces pratiques ont beau se dérouler dans un cadre légal et être formulées dans un vocabulaire standard, cela reste une forme d'évasion fiscale. Précisons que si la responsabilité incombe certainement au système bancaire dans son ensemble, d'autres grands acteurs y participent, comme les fonds de pensions, les grands groupes, dotés de leur propre système d'optimisation bancaire, et même certains grands acteurs institutionnels. Toute l'économie est gangrenée par ce type de pratiques.

Michel Fontaine > La CGT a historiquement posé la question de la fraude fiscale en tant que délit et en tant que pratique contrevenante au financement de l'économie. La première difficulté reste de la définir précisément : fraude, évasion, optimisation ? C'est l'éternel débat sibyllin sur les définitions, de telle sorte que les évaluations qui en résultent divergent. Nous réclamons



Daniel Maunoury



« Pour nous, agents du fisc, c'est tout le système fiscal qui doit être revu. Mais la question est d'abord européenne » Michel Fontaine

depuis longtemps que l'administration elle-même procède à une évaluation afin de quantifier le phénomène. D'autres États le font. Les États-Unis, par exemple, évaluent la fraude fiscale chaque année à travers des structures indépendantes, universitaires ou administratives. Le premier document élaboré à ce sujet en 2007 par le conseil des prélèvements obligatoires s'est cantonné à fournir une définition de la fraude fiscale extrêmement restrictive et évaluait la fraude fiscale entre 20 et 25 milliards d'euros et la fraude fiscale et sociale entre 40 et 50 milliards d'euros. Il posait, en outre, de sérieuses questions de méthode: tout ce qui relevait de l'évasion fiscale internationale n'était pas comptabilisé car par définition inconnu, la fraude à la TVA infracommunautaire – gigantesque mais difficile à évaluer car on ne sait pas sur quelles bases se situer – non plus, la masse relative aux prix de transferts – capitaux et services d'un même groupe implanté dans différents États surfacturés ou à l'inverse réduits selon la fiscalité avantageuse des pays, Irlande en tête – non plus. Les administrations fiscales sont démunies face à ce siphon-

nage des assiettes et à la mise en concurrence des fiscalités au sein même de l'Europe. C'est une question centrale: il y a, entre les pays européens, une concurrence plus importante qu'entre chaque pays vis-à-vis du monde.

Ce contexte favorise-t-il l'évasion fiscale ?

Michel Fontaine ➤ Bien sûr. Les prix de transfert sont évoqués par les entreprises comme de l'optimisation fiscale, par exemple. Les administrations fiscales ont certes la possibilité de les remettre en cause, mais la charge de la preuve leur incombe et elle est très complexe à établir.

Les administrations sont démunies à tout niveau. Elles sont d'abord essentiellement limitées par des frontières qui n'existent pas pour les capitaux ou les services. Ensuite, les moyens sont insuffisants: la France a perdu plus de 15 % des effectifs de l'ex-Direction générale des impôts et du trésor – aujourd'hui Direction générale des finances publiques – dans toute la chaîne de contrôle. Les ministres du Budget évoquent un cantonnement du nombre de vérificateurs (5 000 agents qui vérifient

les comptes dans les entreprises). En réalité, c'est toute la chaîne qui établit l'information (définition de l'assiette imposable) et la contrôle qui a été mise à mal: on compte près de 15 000 agents en moins. Il y a une quinzaine d'années, nous étions globalement 150 000 agents. Et la saignée continue parmi des métiers tels que ceux liés à l'impôt sur le revenu, les personnels d'accueil, les services spécialisés, ceux du recouvrement, des contentieux, des redressements et de vérification... Nous relevons actuellement une baisse de 10 % à 12 % des vérifications de personnes aux revenus importants – moins de 5 000 vérifications annuelles. Nous effectuons entre 45 000 et 46 000 vérifications d'entreprises, mais, selon les services de Bercy, celles-ci sont trop nombreuses pour un nombre de redressements insuffisant. Comprenez: « Affinons les procédures et diminuons le nombre de contrôles puisqu'ils ne sont pas rentables ». Mais, pour que les contrôles soient rentables, il faut des personnels, une chaîne d'organisation du travail solidement constituée depuis la reconnaissance de l'assiette jusqu'au recouvrement et également des outils juridiques effi-

caces. Or, au niveau international, ils sont inexistantes ou très difficiles à mettre en œuvre et au niveau national ils restent inadaptés. Si, en pratique, des dispositifs contraignants empêchent la mise en œuvre des contrôles, effectivement, ceux-ci ne donnent pas de grands résultats.

L'évasion fiscale est estimée à 50 milliards d'euros par an en France, les redressements effectués par l'administration à 15 milliards d'euros. Ces fonctionnaires sont en fait fort rentables...

Michel Fontaine > D'autant que l'évasion fiscale internationale et l'optimisation fiscale qui s'apparentent à de la fraude fiscale n'entrent pas en compte dans ces évaluations. Pour la CGT, le phénomène approcherait plutôt des 100 milliards d'euros. La commission d'enquête sénatoriale parle de 60 milliards. Les 15 milliards d'euros sont, eux, bien concrets, puisque recouverts.

On se souvient d'un autre dossier de comptes en Suisse: ceux des milliers de contribuables, français et étrangers, dont un ex-employé de HSBC avait fourni la liste à Bercy en 2009. Que révélait cet épisode ?

Catherine Miguet > Ce salarié de HSBC Monaco, filiale de HSBC France, avait à la fois eu un geste citoyen et de mauvaise humeur. Il révèle la difficulté à divulguer ce type de pratiques de l'intérieur lorsqu'on y est confronté. L'épisode a d'ailleurs eu des conséquences en interne et au niveau du réseau mondial de la banque: aujourd'hui, tout salarié qui fait sortir une information concernant son employeur est passible de licenciement, ça a augmenté la pression dans un milieu très opaque, en particulier sur ces sujets-là.

Nous avons également été montrés du doigt en décembre dernier alors que la banque américaine HSBC a été condamnée à payer un montant record de 1,9 milliard de dollars pour blanchiment d'argent sale de la drogue et des armes. La banque préférant ne pas voir son image écornée, elle a négocié avec l'administration américaine et payé cette amende record dont le montant avait été provisionné à hauteur de 1,5 milliard. Cette éventualité a été calculée en termes de risques. Conséquences: la banque vient d'annoncer devoir faire 1,5 milliard d'économies supplémentaires dans son plan stratégique et, après avoir programmé, en 2011, 30 000 réductions d'emplois dans le monde, elle évoque devoir en supprimer 5 000 de plus. Un chiffre qui, selon

nos calculs, devrait doubler pour satisfaire ce niveau d'économies. Certains salariés d'un très haut niveau n'ont pas respecté les réglementations et les salariés du premier niveau trinquent.

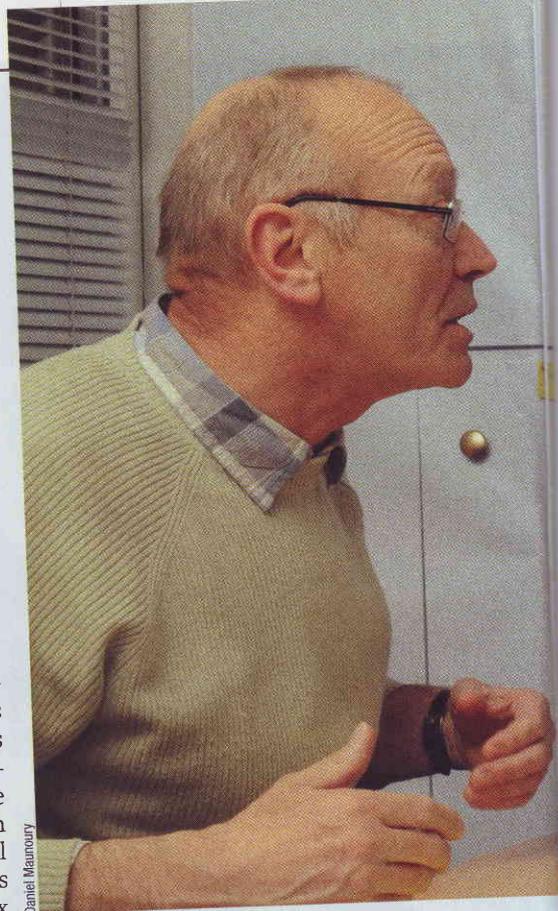
Ont-ils mal fait leur travail ou bien ont-ils, au contraire, fait ce que leur direction leur enjoignait de faire ?

Catherine Miguet > Les deux, bien sûr. D'une part, on recommande aux salariés d'être du bon côté de la ligne jaune, de l'autre, on leur impose de tels objectifs qu'ils ne peuvent que l'outrepasser pour les satisfaire. On les oblige à transgresser la loi, mais tout le monde s'en lave les mains. Les formations anti-blanchiment, par exemple, sont obligatoires dans l'ensemble des réseaux bancaires français et européens depuis longtemps. Elles sont faites sous forme d'e-learning et le salarié y accède en toute discrétion. Dans la réalité, un seul agent par agence joue le jeu, obtient les bonnes réponses et les transmet aux autres qui remplissent un QCM gagnant et se remettent au plus vite au travail. L'entreprise, elle, se défause en disant: « Les salariés ont été formés, c'est leur responsabilité. »

Stuart Gulliver, dirigeant mondial d'HSBC, écrivait aux salariés du groupe au sujet des pénalités payées: « L'importance de ces pénalités reflète la gravité des faits, en fin de compte, chaque collaborateur est responsable de l'application de notre politique de conformité, de nos standards et de nos valeurs. ». Les 10 000 salariés français ont reçu ce message comme une offense. Ils estiment qu'on ne leur donne pas les moyens de faire leur métier correctement, qu'on leur demande de vendre des produits X ou Y aux clients bien qu'ils n'en aient pas besoin et c'est à eux qu'on impute la faute.

Les syndicats en tant que contre-pouvoir interne savent cela et ne peuvent rien ?

Catherine Miguet > Pas grand-chose. Nous avons tout d'abord du mal à identifier nos organisations internes dans la banque puisqu'il n'y a plus d'organigramme donné aux IRP. On ne sait plus qui fait quoi. On nous cantonne à notre strict périmètre et, quand le directeur général de la banque vient présenter les résultats, on en reste à de grands agrégats. Vient ensuite la complexité des chiffres. Nos élus ne sont pas formés pour appréhender les résultats de la banque comme ils devraient. Ils peinent à entrer dans le vif du sujet si tant est qu'ils en aient l'occasion formelle. Ils essaient de le faire à travers les experts



Daniel Maunoury

des CE, qui manient plus aisément les outils nécessaires, mais dès qu'ils essaient d'intervenir dans les réunions de présentation, ils sont renvoyés à leur rôle d'expert. Les élus des CE ne sont pas à l'aise avec ça car leur métier a souvent très peu à voir avec celui de banquier à proprement parler. C'est un peu David contre Goliath. Précisons que les prérogatives des élus des CE européens sont aussi très limitées malgré les collaborations transfrontalières en la matière. On en reste à des débats de stratégie, de bilan d'implantation, mais aucun document comptable. C'est tout l'enjeu du rôle des IRP et du pouvoir des élus aujourd'hui.

Souhaiteriez-vous des prérogatives élargies ?

Catherine Miguet > Oui. Le rôle du comité de groupe français, avec une réunion par an, reste un acte très limité. Et à l'échelon européen, de nouvelles prérogatives sont également indispensables. On ne peut se contenter du fonctionnement actuel qui se solde par deux ou trois réunions annuelles au cours desquelles on additionne les chiffres sur le nombre de salariés, d'agences ouvertes ou fermées ici ou là. C'est un acte institutionnel qui ne permet pas de peser sur les choix de l'entreprise. Sans nécessairement prétendre changer radicalement la donne, cela nous permettrait d'alerter en amont. Pour l'heure, nous sommes peu ou prou mis devant le fait accompli. Le seul intérêt est de pouvoir échanger entre syndicalistes



D'une part, on recommande aux salariés d'être du bon côté de la ligne jaune, de l'autre, on leur impose de tels objectifs qu'ils ne peuvent que l'outrepasser pour les satisfaire. Catherine Miguet

européens. C'est dans cette logique que nous essayons d'agir à travers le syndicat mondial UNI – et plus précisément à travers la branche UNI Europa Finances – dont sont membres la fédération banque et assurances et celle des finances CGT. Nous avons écrit des choses communes, mais ce travail reste compliqué. La CFDT et FO en sont également membres et quand on a déjà du mal à s'entendre entre nous, Français, imaginez au niveau européen...

Les mesures annoncées par le président de la République vous convainquent-elles ?

Michel Fontaine > Non. Pour nous, agents du fisc, c'est tout le système fiscal qui doit être revu. À partir du moment où on met en œuvre un système fiscal fortement progressif et qu'on place l'impôt sur le revenu comme pivot central des prélèvements, on limite considérablement les possibilités d'évasion fiscale. Mais la question est d'abord européenne. Les systèmes fiscaux sont extrêmement différents, les entraves administratives, bien que parfois prévues dans les textes, peinent à s'appliquer dans les faits. Des conventions existent, par exemple avec le Royaume-Uni, mais c'est du donnant-donnant, alors qu'il faudrait un système automatique d'échange d'informations qui passe par les services de bases afin

que les agents les traitent en toute transparence. Rappelons qu'il y a vingt ans, nous avions treize tranches d'impôt sur le revenu – six, aujourd'hui – et, après la guerre, le taux marginal (taux maximal de la tranche plus imposée) était de 92 % aux États-Unis et autour de 85 % en France. Pour nous, un impôt fortement progressif est utile à l'économie et à la croissance. À l'inverse, la déformation du partage de la valeur ajoutée, la faiblesse des prélèvements obligatoires sur les revenus et les grandes disponibilités d'argent qui en découlent lui font obstacle et favorisent tant la création de bulles financières que l'évasion fiscale. Il y a trop d'argent non taxé. L'impôt à 75 % à partir d'un million d'euros de revenu porté par le gouvernement actuel nous semble une galéjade.

Est-ce un message facile à faire passer ?

Michel Fontaine > Nous faisons pour cela un gros travail de pédagogie en publiant des dossiers thématiques et notre « quatre pages » consacré à l'impôt sur le revenu est très lu. La publication de l'édition 2013 est d'ailleurs imminente. Un autre dossier consacré à la fiscalité sortira en juin et sera précisément dédié à la nécessité, selon nous, d'avoir une transformation importante de l'impôt sur les sociétés dans le cadre européen avec une assiette commune

et un taux commun obligatoire pour toutes les très grandes entreprises qui opèrent dans le champ européen. Cela limiterait déjà considérablement les possibilités d'évasion et de fraude fiscale.

Catherine Miguet > Ce taux serait donc supérieur aux 8 % actuellement payés par ces grandes entreprises ?

Michel Fontaine > Effectivement, selon le conseil des prélèvements obligatoires, les petites entreprises paient un impôt sur les sociétés proche du taux officiel (33 %) alors que les grandes entreprises paient, elles, 8 % en moyenne. Cela veut dire qu'en pratique, certaines paient beaucoup moins. C'est concrètement le résultat du sujet qui nous occupe : évasion, optimisation fiscale, manipulation des prix de transfert... Car, bien sûr, ces 8 % d'imposition ont beau être le résultat de l'utilisation d'un tas de dispositifs de contournement, ils sont légaux, rappellent ces entreprises. Selon nous, elles devraient non seulement être soumises à un même taux d'imposition partout en Europe, mais aussi à une assiette commune, un dispositif – ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés) – qui existe bel et bien sur le papier mais qui n'est pas retenu par les entreprises car il reste encore optionnel. ☺